



Highgate School: Politique intérieure concernant les téléphones portables et autres appareils personnels

Ce document vous indique les règles gouvernant l'utilisation des téléphones portables ou de tout autre dispositif connecté amené par une ou un élève dans l'enceinte de l'école. Il peut s'agir par exemple d'une montre intelligente, d'une tablette ou d'un ordinateur portable ne rentrant pas dans le cadre d'un arrangement «Bring Your Own Device». Ce règlement s'applique lorsque les élèves sont à l'école ou participent à des activités autorisées du type excursions ou sorties, pendant le temps scolaire.

Il s'applique également pendant les heures de garderie (OSHC).

Utilisation des téléphones portables par les élèves de primaire

Le ministère de l'Éducation considère que les élèves de primaire ne doivent pas utiliser leurs téléphones ou autres appareils personnels pendant le temps scolaire. L'école et le ministère reconnaissent cependant qu'il existe des raisons légitimes d'amener un téléphone ou un appareil personnel à l'école. Par exemple:

- pour se sentir en sécurité pendant le trajet vers et depuis l'école;
- pour être joignable par ses parents en dehors du temps scolaire.

Pendant la journée d'école, les élèves ne sont pas autorisés à conserver sur eux ou utiliser leur appareil personnel. Ceux-ci doivent être éteints ou mis en sourdine, puis rangés dans un lieu sûr au début de la journée. Les enfants auront accès à leur appareil à la fin de la journée.

Conservation des appareils personnels

Le matin, les élèves confient leurs appareils personnels à leur enseignant(e) au moment de leur arrivée à l'école. Cette personne se chargera de les mettre à l'abri en lieu sûr et les restituera à la fin de la journée.

En cas de non-respect du règlement

- Nous demandons aux élèves de respecter ce règlement. Toute utilisation abusive d'un appareil personnel est passible de sanctions disciplinaires, en accord avec les directives ministérielles et la Convention sur la cybersécurité (disponible sur notre site). L'équipe de direction se chargera de la mise en œuvre de ces mesures.
- En cas de non-respect du règlement, nous pourrions être amenés à confisquer un appareil personnel. L'objet en question sera entreposé au guichet et la direction contactera les parents afin d'aborder le problème et de rendre l'appareil.

Rôles et responsabilités

La direction

S'assurera

- que ce règlement soit clairement communiqué et accessible à tous les élèves, aux membres du personnel et aux familles.
- qu'il soit régulièrement révisé et mis à jour.



Highgate School: Politique intérieure concernant les téléphones portables et autres appareils personnels

- que des procédures soient en place afin de surveiller l'utilisation d'Internet et du réseau intranet de l'école par tous les membres de la communauté scolaire.

Appliquera le règlement et réagira en cas de non-respect.

Réagira et prendra des mesures appropriées en cas d'incident ou d'utilisation abusive, en accord avec les directives du ministère et les obligations légales.

Étudiera les demandes de dispenses au cas par cas et s'assurera que les dispenses approuvées soient clairement documentées et que le personnel concerné soit mis au courant.

Donnera l'exemple d'une utilisation raisonnée du téléphone portable et aidera les familles à comprendre l'importance d'encourager les enfants à utiliser son téléphone de manière sécuritaire, responsable et respectueuse.

Le personnel

Favorisera les opportunités d'apprentissage et entretiendra une atmosphère de travail propice à l'instruction. S'emploiera à minimiser les distractions occasionnées par l'utilisation hors cadre pédagogique d'un appareil personnel par un/e élève disposant d'une dispense approuvée, ou dans le cas où ces appareils sont conservés dans la classe.

En cas de non-respect, réagira en accord avec le règlement intérieur.

Signalera et réagira à tout incident lié à l'utilisation abusive d'un appareil personnel, en accord avec les règles et procédures du ministère et les obligations légales.

S'assurera que n'importe quel appareil personnel confié par un/e élève sera entreposé en lieu sûr et restitué à l'enfant (ou à ses parents).

Donnera l'exemple d'une utilisation raisonnée du téléphone portable et aidera les familles à comprendre l'importance d'encourager les enfants à utiliser le téléphone portable de manière sécuritaire, responsable et respectueuse.

Les élèves

Se plieront au règlement intérieur et observeront toutes les consignes raisonnables données par un membre de la direction ou du personnel.

S'ils ou elles possèdent une dispense leur permettant d'utiliser leur téléphone ou appareil personnel, elles et ils le feront de manière sécuritaire, responsable et respectueuse, et aideront leurs pairs à faire de même.

Communiqueront respectueusement avec les autres et n'utiliseront pas leurs téléphones ou appareils personnels pour intimider, harceler ou menacer.

Respecteront l'intimité et le droit à la vie privée et s'abstiendront de photographier, filmer ou enregistrer les autres à leur insu.

Les parents

Soutiennent la mise en œuvre du règlement intérieur, y compris les conséquences en cas de non-respect de ce dernier.



Highgate School: Politique intérieure concernant les téléphones portables et autres appareils personnels

Utilisent les voies de communications officielles de l'école (aussi pour indiquer qu'un ou une élève doit quitter l'école plus tôt). Encouragent leurs enfants à signaler directement à un membre du personnel qu'ils ou elles ne se sentent pas bien ou ont un problème.

Sont conscients du rôle important qu'ils jouent auprès de leurs enfants pour les aider à utiliser de manière sécurisée, responsable et respectueuse les téléphones portables et autres appareils personnels.

Communication et révision

- Des élèves de dernière année, des enseignants et des délégués des parents ont été consultés pour la rédaction de ce règlement.
- Celui-ci sera révisé en février 2022, puis une fois par an.
- Il sera partagé avec GC.
- Ce règlement intérieur sera publié dans la lettre d'information scolaire et sur le site de l'école avant le 26/2/21, puis une fois par an (à partir de 2022, il sera inclus dans le formulaire de consentement demandé au début de chaque année scolaire).

Informations supplémentaires

- Highgate Behaviour Support policy
- Highgate Bullying Prevention and Plan (Plan de prévention du harcèlement scolaire)
- Cyber Safety Agreement (Convention sur la cybersécurité)